

**BT DESSINATEUR MAQUETTISTE  
OPTION ARTS GRAPHIQUES**

**LÉGISLATION, ÉTHIQUE  
ET ORGANISATION DE LA PROFESSION**

**SESSION 2006**

**Durée : 1 heure  
Coefficient : 1**

**Calculatrice interdite**

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Le sujet comporte 2 pages.

|  |                 |                 |            |
|--|-----------------|-----------------|------------|
| BT Dessinateur Maquettiste - Option arts Graphiques              |                 |                 |            |
| Épreuve : Législation - Éthique et organisation de la profession |                 |                 |            |
| Session 2006   | Durée : 1 heure | Coefficient : 1 | Page : 0/2 |

## 1- LÉGISLATION (10 points)

Mme Axel, graphiste, est engagée par l'agence Cargo en septembre 2003, en remplacement de Mme Bauer, partie en congé parental.

1/ Mme Axel signe un CDD d'une durée d'un an.

Citez 3 mentions qui y figurent obligatoirement (hors noms des parties engagées). **3 points**

2/ Son contrat prévoit une période d'essai d'un mois.

Que savez-vous d'une " période d'essai " ? **3 points**

3/ À la fin de son congé parental en septembre 2004, Mme Bauer donne sa démission à l'agence Cargo, qui la dispense de " préavis ". De quoi s'agit-il ? Qu'est-ce que cela signifie pour Mme Bauer ? **2 points**

4/ Pour remplacer Mme Bauer, l'agence souhaite garder Mme Axel, car celle-ci a commencé à travailler sur un projet de signalétique urbaine pour la ville d'Orléans, ce projet s'étalant sur une durée de 5 ans. Quel type de contrat l'employeur va-t-il proposer à Mme Axel ? Pourquoi ? **2 points**

|  |                 |                 |            |
|--|-----------------|-----------------|------------|
| BT Dessinateur Maquettiste - Option arts Graphiques              |                 |                 |            |
| Épreuve : Législation - Éthique et organisation de la profession |                 |                 |            |
| Session 2006   | Durée : 1 heure | Coefficient : 1 | Page : 1/2 |

25

## ÉTHIQUE (5 points)

1/ Peut-on protéger un dessin ? Justifier votre réponse (1 point)

2/ Suite à l'exécution d'un contrat, un dessinateur livre des illustrations à un éditeur. Celui-ci les envoie à l'imprimerie. Une fois l'ouvrage achevé, à qui reviennent obligatoirement les illustrations originales ? Pourquoi ? Expliquez brièvement. (2 points)

3/ Au moment de la distribution de l'ouvrage sur le marché, l'éditeur décide d'utiliser une des illustrations pour faire une carte postale destinée à la promotion de l'ouvrage. Peut-il le faire et à quelles conditions ? (2 points)

## ORGANISATION DE LA PROFESSION (5 points)

La ville d'Angoulême demande à une agence la réalisation d'une affiche pour son festival de BD.

1/ Qui établira le devis ? (1 point)

2/ Quelles sont les différentes étapes de la chaîne graphique pour la fabrication de cette affiche ? (3 point)

3/ Quel document signera le client pour manifester officiellement son accord pour le projet d'affiche qu'il a choisi ? (1 point)

|  |                 |                 |            |
|--|-----------------|-----------------|------------|
| BT Dessinateur Maquettiste - Option arts Graphiques              |                 |                 |            |
| Épreuve : Législation - Éthique et organisation de la profession |                 |                 |            |
| Session 2006   | Durée : 1 heure | Coefficient : 1 | Page : 2/2 |